

"10⁴ - 1860"

8387



Monsieur,

A mon retour de la campagne, un ami m'a communiqué l'article que vous avez bien voulu consacrer à mon ouvrage sur le Père La Chaise. Je savais d'avance toute la sévérité de vos arrêts, et lorsque je pourrai M.^e Nefftzer de vouloir bien me traduire devant votre tribunal, je n'ignorais pas que je m'exposais à une rigoureuse condamnation. Sur certains points, elle m'a paru plus douce que je n'osais l'espérer, sur certains autres, je dois vous avouer, Monsieur, qu'elle me semble excéder la mesure de votre équité habituelle. Mais quelle qu'elle soit, je ne dois et ne puis l'accepter qu'avec reconnaissance. Tout ce que vous me dites, Monsieur, du plan defectueux de cet ouvrage est rigoureusement vrai, et je suis le premier de votre avis. Ses diverses parties ont entre elles peu de cohésion; plusieurs sont traitées légèrement, en un mot c'est un livre à refaire de fond en comble. Lorsque j'entrepris ce travail, j'étais bien loin de soupçonner qu'il attarderait les proportions d'un volume in 8°. Je l'écrivais au jour le jour pour une revue, sans avoir eu la précaution de me tracer un plan, et laissant courir ma plume aussi rapidement que possible pour fournir tous les mois de la copie à l'imprimeur.⁽¹⁾ Cependant, je dois vous dire que j'avais étudié soigneusement

(1) L'ouvrage n'a pu être remanié sans son ensemble; c'est un recueil de tirés à part de la Revue du Douvray.

1888
depuis quelques années, certaines questions importantes. Aussi, ai-je
dû être surpris du jugement sommaire et peut-être trop
absolu que vous avez porté de l'ensemble du livre, en déclarant
qu'il était écrit en entier d'une manière superficielle. En rigoureuse
justice, il me semble que cette opinion ne saurait atteindre, par
exemple, mon étude sur le jansénisme que plusieurs théologiens et
érudits ont bien voulu considérer comme un travail sérieux. - J'aurais
bien d'autres observations à vous soumettre, Monsieur, sur certaines de
vos critiques, mais vous me permettez de me borner à un point
essentiel. Le blâme que vous faites peser exclusivement sur Louis
XIV, à propos de la révocation de l'édit de Nantes, me semble peu
conforme à la vérité historique. Bonne ou mauvaise, nécessaire
ou intempestive, la décision du roi s'appuyait sur les traditions
politiques de la France et sur les doctrines à peu près générales de
l'Eglise. Les unes et les autres inspiraient et dictaient cette politique;
elle avait eu outre pour elle l'assentiment unanime de tous
les ordres de la nation; le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, le
peuple surtout en demandaient depuis long temps l'application.
Que les moyens employés fussent violents, et partant dignes de
réprobation, rien n'est plus malheureusement certain; mais au
point de vue théorique, il n'était pas un catholique et pas
un janséniste qui ne se crussent dans la voie de la vérité
et du droit. D'ailleurs la révocation de l'édit de Nantes
ne fut point un fait isolé et une exception, comme
vous le dites, Monsieur, en affirmant qu'aucun gouvernement
n'avait encore imaginé une persécution aussi tyrannique.
Loin de là, elle fut la conséquence logique et fatale de la politique
de l'Europe contemporaine. Il suffit, pour s'en convaincre, d'avoir
les histoires d'Angleterre, de Hollande, de Suisse, d'Allemagne,
de Prusse, de Danemark etc. Partout, sans exception, l'élément
religieux le plus fort s'efforçait d'éliminer l'élément le plus

faible. au siècle suivant, le principe de la liberté de conscience avait
 si peu pénétré dans les mœurs que ceux qui furent les premiers à le
 proclamer dans nos Constitutions, furent les premiers à le violer, après
 les avoir promulguées. Vous n'ignorez pas, Monsieur, avec quelle
 peine les protestants parvinrent, en 1791, à la vie civile et politique,
 et, quant aux Juifs, vous savez aussi bien que moi que la Constituante
 et la Convention les virent du même œil que le Moyen-âge.
 Il serait superflu de vous rappeler les persécutions de 91, 92,
 et 93 ordonnées par les plus fervents apôtres de la tolérance; im-
 pite de vous demander si les lois restrictives édictées depuis trois
 siècles contre les Catholiques dans tous les pays protestants de
 l'Europe sont entièrement abolies? Sans doute, la tolérance
 est un grand bien, puisqu'elle est la sauvegarde de la liberté et de
 la dignité humaine dans ce qu'elle a de plus essentiel et de plus
 intime. Malheureusement, la tolérance de nos jours a moins pour
 base le respect de la conscience individuelle et la charité évangélique,
 que l'indifférence absolue, je dirai même le mépris pour toutes les
 questions religieuses. Quoiqu'il en soit, Monsieur, j'ai tenu à vous
 déclarer que, bien loin d'être hostile au principe de la liberté
 de conscience, je serais heureux de le voir proclamer en tous lieux
 dans les limites que nous traient la justice et la civilisation.
 Orne. D'ailleurs, ne le reconnaît-elle pas elle-même formellement
 en permettant aux Juifs et aux protestants d'avoir des temples
 dans son sein? Mais, quelque ennemi que je sois de la
 violence et des persécutions, dans tous les ordres d'idées, j'ai
 dû, pour être vrai et sincère, me placer au point de vue
 de tout un siècle, pour expliquer l'immixtion de
 Louis XIV dans toutes les questions religieuses de son temps.
 Une des plus étranges prétentions de notre Église est de

vouloir soumettre l'histoire du passé aux théories du présent. Or, n'est-il pas aussi injuste et aussi déraisonnable de juger le XVIII^e siècle avec l'esprit de Brousson, qu'il le serait d'apprécier notre temps avec l'esprit de St. Simon. C'est pour mieux faire comprendre la politique de Louis XIV en matière religieuse que j'ai dû suivre le courant des idées contemporaines. Les réserves que j'ai faites auraient pu être plus développées, j'en conviens, mais elles sont trop explicites pour qu'il soit permis de se méprendre sur le fond de mes opinions. Quoiqu'il en soit, Monsieur, je vous prie d'agréer tous mes remerciements pour avoir bien voulu dépeuser à l'épave de ce livre les heures que vous eussiez employées plus utilement à l'étude de travaux plus solides et mieux coordonnés. L'éloge que vous faites du style de mon livre m'est d'autant plus précieux qu'il ne pouvait être décerné par un juge plus éclairé et plus impartial. Ma seule crainte est que vous n'ayez flatté l'écrivain pour lui faire oublier ce que vous dites de l'historien.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments d'estime et de considération très distinguée.

B. de Chantelauze

Lyon 10 Jbre 1860.